


MARCOUSSIS
Village durable

Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 Plan de zonage village

Echelle 1 : 2 000ème
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 10 janvier 2023



Liste des emplacements réservés

N°	Affectation	m²	Bénéficiaire
1	Aménagement de voirie rue de la Salamouille	568	Commune
2	Création d'un cheminement piéton le long de la Salamouille, nécessaire à un entretien mécanique de la rivière et à la création d'une traversée piétonne	2 018	SNVA-Syndicat de l'Orge, de la Rémède et de la Prédetelle
3	Création d'un bassin de retenue	4 005	SNVA-Syndicat de l'Orge, de la Rémède et de la Prédetelle
4	Aménagement d'un espace public planté et d'un parking aux abords du site de Belgique	1 701	Commune
5	Protection paysagère le long de la Francilienne pour lutter contre le bruit	24 775	Commune
6	Création d'une bande de 10m de large le long de la Salamouille pour cheminement piéton et entretien mécanique de la rivière.	19 444	SNVA-Syndicat de l'Orge, de la Rémède et de la Prédetelle
7	Création d'un parking en centre-ville	922	Commune
8	Élargissement de la voie nouvelle de la Roche Garnier	326	Commune
9	Création d'un accès au Petit Etang	1 403	SNVA-Syndicat de l'Orge, de la Rémède et de la Prédetelle
10	Création de voies nouvelles à la Plante aux Chiens	2 625	Commune
11	Aménagement d'une place cyclable le long de la RN 446 à Felle Beson	20 578	Commune
12	Agencement de la Facole et du restaurant scolaire Jean-Jacques Rousseau, réalisation d'un parking public	2 845	Commune
13	Extension de la mairie	338	Commune
14	Création d'un square public parcelle A1 149	2 734	Commune
15	Création d'un cheminement doux le long de la Salamouille dans le hameau du Dul	2 054	Commune
16	Création d'une liaison douce le long de la Salamouille	1 811	Commune
17	Aménagement de voirie rue Adolphe Martin (de la rue de la Salamouille à la rue de la Prédetelle)	340	Commune
18	Création d'une liaison douce	4 514	Commune
19	Aménagement de voirie rue Emile Zola (de la rue Toussaint Lacroix à la rue des Deux Puits)	153	Commune
20	Aménagement de voirie secteur des Bas-Moquets	801	Commune
21	Aménagement de voirie chemin du Fond de Villeneuve	1 791	Commune
22	Aménagement de voirie rue des Sables	337	Commune
23	Aménagement de voirie chemin de l'Hotel Dieu	869	Commune
24	Création d'un parc public	1 504	Commune
25	Confortement et sécurisation de la rue des Berges	322	Commune
26	Passage pour la faune, corridor écologique	1 478	Commune
27	Élargissement de la voie	1 457	Commune
28	Création d'une liaison douce	212	Commune
29	Création d'un square	1 416	Commune
30	Création d'un square	2 287	Commune

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Secteur concerné par une OAP (Article L151-7 du Code de l'urbanisme)
- Secteur de mixité sociale
- Emplacements réservés (Article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Espace Classé (Article L151-1 du Code de l'urbanisme)
- Lisière de 50 mètres des massifs boisés de plus de 100 ha
- Espace paysager remarquable constructible sous conditions (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager remarquable inconstructible (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide avérée et mare à protéger (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Secteur concerné par le PPRI Orge-Sallemouille
- Retrait imposé des constructions (marge de retrait de 10m)
- Secteur de hauteur (10 mètres)
- Zone non aedificandi (20m)
- Mur à protéger (Article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Arbre remarquable (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Bâti à protéger (Article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Cône de vue

